



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

représentativité

Question écrite n° 116477

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités d'exercice du droit d'opposition des syndicats de médecins. De nouvelles conditions de représentativité et d'audience électorale ont été introduites par la loi de financement de la sécurité sociale 2007, modifiant l'article L. 162-15 du code de la sécurité sociale relatif aux conventions passées entre les professions de santé et les caisses. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités d'application de ces nouvelles dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116477

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 736